

# Directeur général des services

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME

**Le directeur général des services** participe à l'explication des orientations de la collectivité et à la mise en forme, avec l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique. Il pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies.

## Le métier

Le directeur général des services a un emploi fonctionnel nommé par l'exécutif. La gestion de son temps de travail est arithmique avec une flexibilité extrême et requiert une grande disponibilité. Il a une large autonomie dans la mise en œuvre des orientations et de la définition des priorités d'actions et participe aux choix stratégiques, tactiques et organisationnels. De plus il est garant de la gestion des ressources et de l'organisation de la collectivité.

## Les activités

- Assister l'autorité territoriale pour la définition des orientations stratégiques ou du territoire
- Participer à la définition de projet global d'une collectivité qui vise au développement d'un territoire et des prestations envers les populations
- Mettre en œuvre des orientations de politiques définies par l'autorité territoriale
- Etre une veille au plan stratégique
- Etre un médiateur avec l'environnement institutionnel, économique et social au service des politiques
- Coordonner et piloter une équipe de direction
- Impulser des projets stratégiques
- Superviser le management de services
- Définir une stratégie financière et économique
- Elaborer un système d'évaluation

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'administrateur territorial.